

*Privilège—M. W. Baker*

Si je mentionne cette décision, c'est pour vous montrer, madame le Président, que la situation est totalement différente ici. L'Orateur de l'époque a dit ensuite ceci:

Je ne peux, comme on voudrait que je le fasse, trouver une seule preuve dans cette motion qu'il y ait eu publication...

Vous pouvez constater en toute impartialité, madame le Président, que ces informations ont été publiées dans tous les journaux et qu'elles ont été mentionnées sur toutes les chaînes de télévision et sur tous les postes de radio et qu'on peut les lire dans le *Toronto Star*, document déposé à la Chambre cet après-midi. Il n'y a donc aucun doute, qu'il y a eu publication des informations en question.

En quoi cela a-t-il tant d'importance? Pourrait-on se demander en conclusion. Quelle importance en effet cela a-t-il, en dehors du fait que quelques personnes ont pu tirer parti de ces informations avant le reste de la population? L'affaire est importante pour une raison bien précise. Elle illustre en effet la désinvolture du gouvernement à la Chambre, que vous avez pu, madame le Président, constater depuis le début de la session d'automne 1980. Si vous ne réagissez pas, madame le Président, nous serons réduits, de ce côté-ci de la Chambre, à n'avoir aucune influence ou à être traités sans la considération que l'on est en droit d'espérer dans cette enceinte. Depuis des semaines, le gouvernement se refuse à faire devant la Chambre des déclarations qu'il est tout prêt à faire à l'extérieur. C'est la continuation de ce qui a amené mon collègue à soulever une autre question de privilège l'autre jour à propos des agissements du ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray). Hier, au cours d'une question de privilège qui a duré une heure et demie, le député de Broadview-Greenwood (M. Rae) a démontré comment les députés de la Chambre avaient le droit de représenter leur circonscription. Une tradition de la Chambre veut que les mesures d'ordre financier soient d'abord présentées au Parlement avant d'être communiquées à l'extérieur.

Depuis quelques années, on a pris l'habitude de tenir des séances d'information à huis clos pour permettre aux journalistes de mieux informer le public, mais cette même coutume veut également qu'après cette séance à huis clos, les députés de notre parti soient eux aussi informés pour leur permettre de remplir leur rôle et de donner leur opinion sur les prévisions budgétaires, le budget ou toute autre mesure, aussitôt qu'ils ont été déposés à la Chambre et communiqués au public.

Mais si le président du Conseil du Trésor se permet d'informer d'abord la presse, de donner sa propre version aux media et au public sans nous accorder les mêmes privilèges avant de déposer les documents à la Chambre, il démontre jusqu'à quel point les droits des députés le laissent indifférent.

C'est une façon d'afficher son mépris pour les députés. On se moque de nous quand la tradition parlementaire est foulée au pied, on se moque de nous quand le gouvernement se contente de respecter les aspects techniques de nos droits, lorsque nous soulevons la question de privilège. Évidemment une question de privilège est extrêmement technique mais du

moment qu'il s'en tient aux aspects techniques des règles du Parlement, tout va pour le mieux.

Et le grand coupable, c'est le président du Conseil du Trésor, un homme féru de droit, un homme sur qui nous avons placé de grands espoirs mais que l'arrogance du gouvernement a corrompu en l'espace de quelques mois.

Madame le Président n'aura qu'à constater le bien-fondé de notre cause. D'après moi, l'affaire ne prête pas à controverse. Je prie Votre Honneur d'exercer sa discrétion en faisant appel au comité permanent des privilèges et élections. Qu'il examine les faits, qu'il décide ce qu'exige la tradition. Sinon, ne respectons plus le caractère secret du budget, ni les règles de la bienséance puisque chacun peut apparemment agir à sa guise.

**Mme le Président:** Je vais donner la parole à un porte-parole du Nouveau parti démocratique après quoi je déciderai si j'ai entendu suffisamment de députés sur cette question.

**M. Ian Deans (Hamilton Mountain):** Madame le Président, étant donné tout le temps que nous avons consacré à cette question, je vais être bref. A l'instar de nombreux orateurs qui m'ont précédé, je trouve gênant que des ministres aient pris l'habitude de faire d'importantes déclarations en dehors de la Chambre. Toutefois, cela ne constitue pas une atteinte à mon privilège. Parfois je voudrais bien que cela le soit mais ce n'est malheureusement pas le cas.

Votre Honneur doit se prononcer sur une question délicate. Selon moi on peut la scinder en trois parties.

● (1610)

Premièrement, le fait de rendre publiques les prévisions budgétaires avant leur dépôt à la Chambre constitue-t-il une violation de nos privilèges? Si, après réflexion, vous estimez que c'est le cas, il convient de se poser la deuxième question suivante. La méthode en vigueur actuellement visant à garantir le secret des déclarations est-elle satisfaisante? Si vous trouvez, après réflexion, que non, que convient-il donc de faire?

Telles sont à mon avis les trois questions auxquelles il faut répondre.

Tout d'abord, je trouve qu'il existe une distinction entre le budget et les prévisions budgétaires. Si l'on exige que les documents budgétaires soient gardés secrets, c'est pour s'assurer que personne ne puisse tirer profit d'avoir eu connaissance du contenu de ces documents et des changements à apporter au budget. Si on compare ces documents aux prévisions budgétaires, on peut relever une certaine différence. Il est en quelque sorte plus difficile de voir en quoi il pourrait être profitable d'avoir connaissance des prévisions budgétaires avant qu'elles soient rendues publiques, parce que le gouvernement n'est pas tenu, par un bill ou par une motion, de les mettre en application par la suite. C'est pourquoi on pourrait présenter les prévisions de dépenses à la Chambre n'importe quand. Il me semble très difficile de prouver comment une personne qui n'a pas de liens avec la Chambre des communes et qui est au courant du contenu des prévisions budgétaires quelques heures ou quelques minutes avant leur dépôt peut en tirer de gros profits.